



# Observatoire Départemental Sécurité Routière

## Les chiffres du mois d'août 2016

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

		Evolution / août 2015	
Tués	2	↗	1
Blessés	15	↘	17
Accidents corporels	15	↗	12

Août 2016

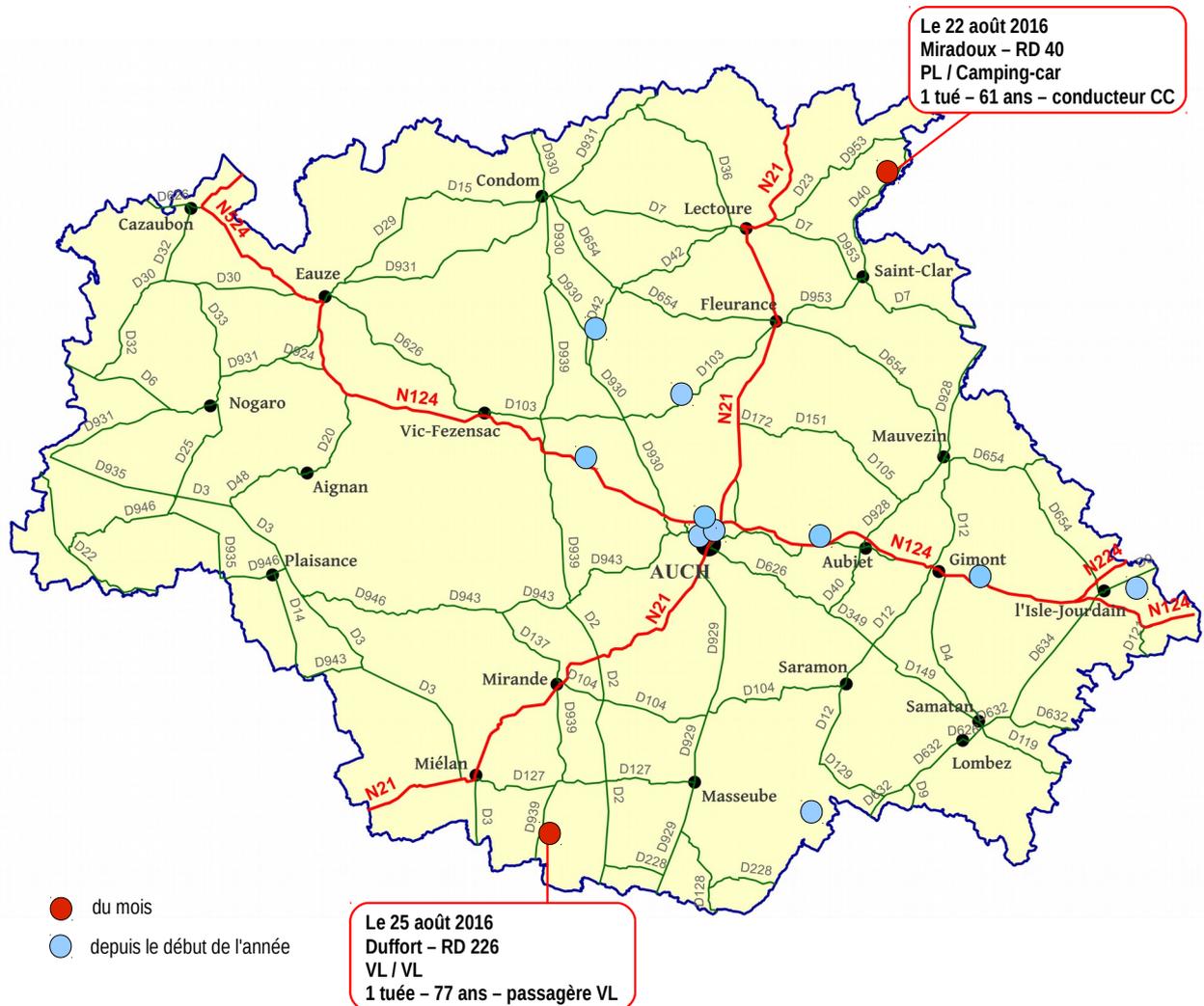
Direction  
Départementale  
des Territoires  
du Gers

Observatoire  
Départemental  
Sécurité  
Routière

Coordonnées:

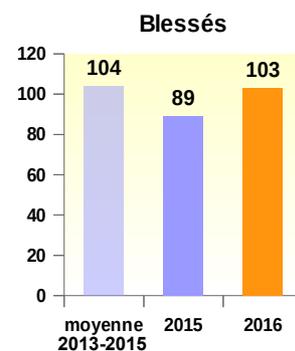
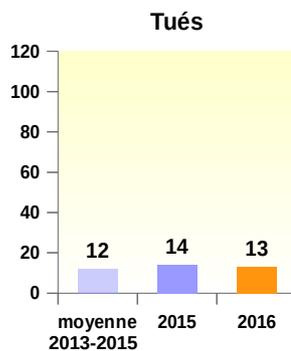
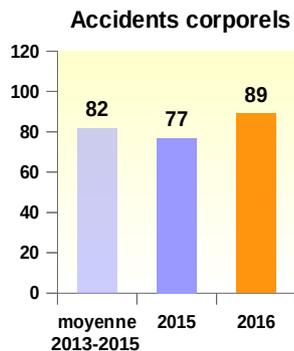
19, place du Foirail  
BP 342  
32 007 Auch Cedex  
Tél: 05 62 61 46 46  
Fax : 05 62 61 46 64

## Accidents mortels 2016



Parution  
Le 13 septembre 2016

# Les chiffres depuis le début de l'année



## Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Septembre 2015 - Août 2016	132	22	155
Septembre 2014 - Août 2015	126	21	148
	+ 5 %	+ 1	+ 5 %

## Conseils prévention

**Rentrée scolaire : les dangers de la route et les règles de sécurité de base à adopter sur le chemin de l'école.**

• **A pied :**

- ne pas bousculer ou pousser ses camarades ;
- traverser la rue sur un passage piéton, sans courir ;
- avant de traverser, bien regarder à gauche et à droite et s'assurer que les véhicules soient arrêtés.

**Parents, ne pas oublier qu'un enfant piéton court un risque plus important qu'un adulte : de taille plus petite, il sera vu moins facilement par les conducteurs.**

• **En vélo ou en cyclo :**

- vérifier le bon état du deux-roues, notamment les pneus, les freins et l'éclairage ;
- le casque est obligatoire pour les 2 roues-motorisés et est très fortement recommandé pour les cyclistes. En cas de chute, c'est la seule protection !
- le port du gilet rétroréfléchissant est fortement recommandé. Il est obligatoire pour les cyclistes de nuit hors agglomération ou le jour en cas de mauvaise visibilité ;
- ne frôler pas de trop près les voitures en stationnement : une portière peut s'ouvrir inopinément.

• **En voiture :**

- attacher sa ceinture de sécurité, même sur une très courte distance ;
- jusqu'à ses 10 ans, un enfant doit être transporté au moyen d'un dispositif de retenue homologué et adapté à son âge et à sa morphologie ;
- descendre du bon côté, côté trottoir.

**Parents, ne bloquez pas l'accès de l'école en stationnant juste devant ou sur le passage-piétons.**

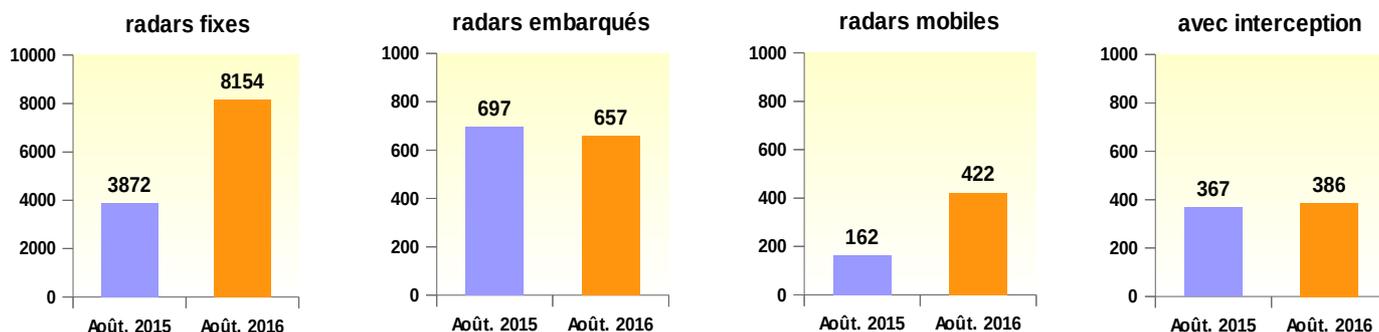
• **En bus :**

- avant l'arrivée du bus, ne pas se tenir au bord de l'emplacement d'arrêt du bus et ne pas chahuter ;
- à l'arrivée, attendre le départ du bus pour traverser.

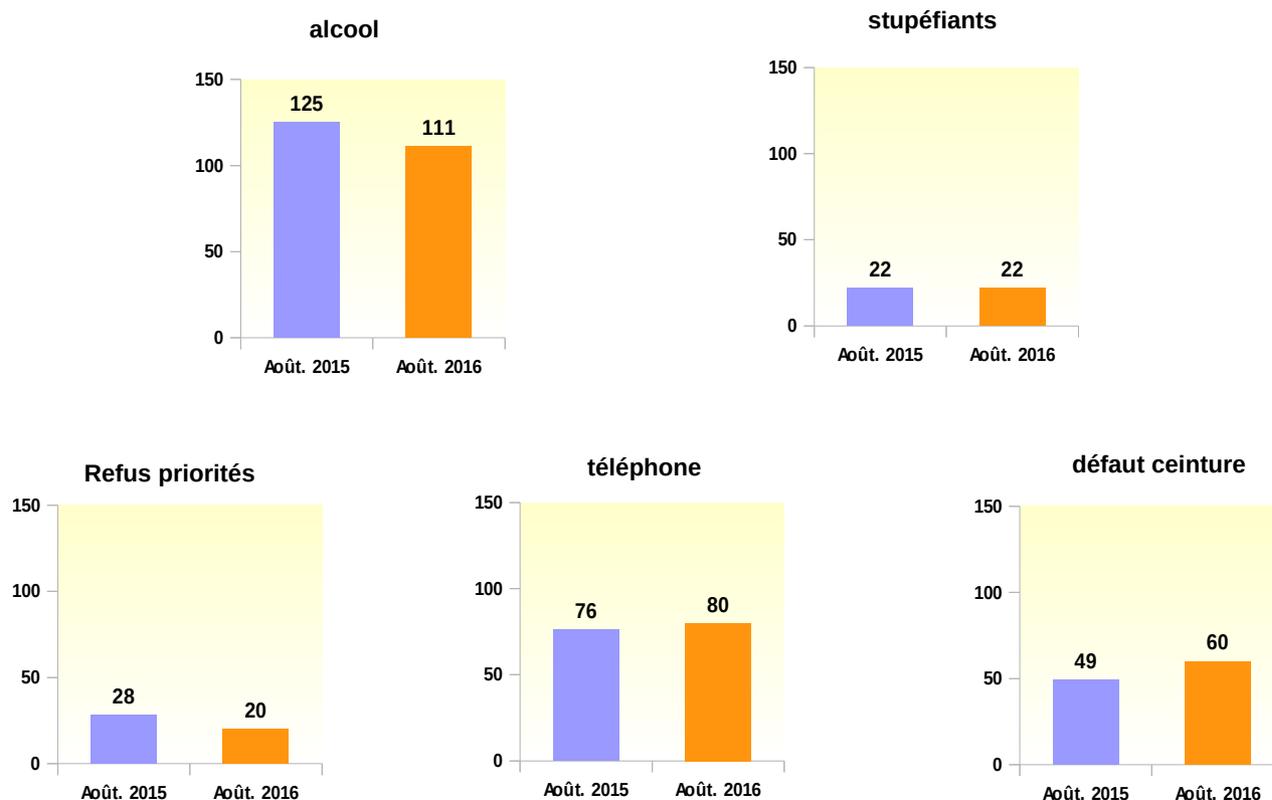
**Parents, n'oubliez pas que vous êtes des modèles pour vos enfants : transmettez-leur les bons exemples et les bons gestes.**

# Activités des forces de l'ordre – Août 2016

## Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



## Autres contrôles (nombre d'infractions)



## Réglementation – Sanctions

**Le défaut de port de la ceinture de sécurité ou défaut de port du casque pour les 2 roues-motorisés est passible :**

- d'une amende forfaitaire de 135 €
- d'un retrait de 3 points du permis de conduire

**Le défaut de port d'un gilet de haute visibilité pour les cyclistes hors agglomération, la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante est passible :**

- d'une amende forfaitaire de 35 €

**Le débridage d'un cyclomoteur est interdit. Il est sanctionné par une amende de 135 €.**

Lors d'un contrôle, le cyclomoteur débridé peut être immobilisé, voire confisqué, **et en cas d'accident, l'assurance ne couvrira pas les frais.**